



# Ecole & syndicat



**SNUipp-FSU**  
Haute-Garonne

flash 31  
Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 6  
4 décembre 2010

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 03/12/2010

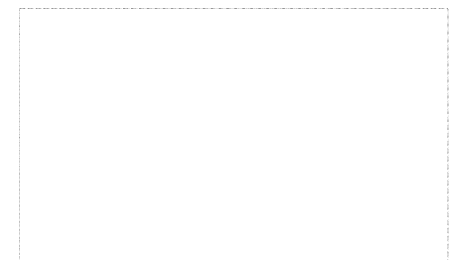
**E** Nous étions à nouveau 9 à 10 000 dans les rues de Toulouse ce **mardi 23 novembre** à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires pour affirmer que ce qui était un projet injuste demeure une loi injuste, pour réaffirmer aussi la poursuite de notre mobilisation sur les préoccupations exprimées par l'ensemble des salariés : pour les retraites, l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la lutte contre la précarité, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, d'autres choix en matière de fiscalité et de partage des richesses. Dans la suite d'un mouvement ou les organisations syndicales du département ont articulé des formes d'action très variées allant de l'engagement dans les temps forts nationaux aux grèves reconductibles, en passant par des temps forts départementaux et des actions variées (blocages, rassemblements...), les organisations syndicales se sont inscrites dans cette cohérence et cette continuité.

**Le 15 décembre**, dans le cadre de la journée de mobilisation de la CES "Non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe", les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'une journée d'action, à la veille du sommet de l'Union européenne.

Les politiques d'austérité décidées en France et dans la plupart des pays européens sont inacceptables. Elles mettent à mal la cohésion sociale, frappent les plus fragiles, risquent d'entraîner baisse de l'activité économique, accroissement du chômage et augmentation des déficits.

Au contraire, il faut une relance économique tournée vers la satisfaction des besoins sociaux et respectant les impératifs écologiques. Cela nécessite une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, des investissements massifs, un renforcement des régulations du marché. La nécessaire réduction des déficits ne doit pas se faire sur le dos des salariés, des précaires, des chômeurs et des retraités. Il faut combattre le dumping social en renforçant le socle social européen, en particulier avec un salaire minimum dans chacun des états. Il faut donner les moyens à des services publics de qualité de jouer tout leur rôle.

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles publiques attendent près de 4 000 élèves supplémentaires, le projet de **budget 2011** prévoit 8 967 suppressions de postes dans le premier degré. Ce budget confirme la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de réduction drastique du nombre de fonctionnaires. Ces choix désastreux remettent en cause la capacité du service public à répondre aux besoins de tous les élèves. Dans ce contexte, le groupe des 25 propose de faire du **samedi 22 janvier 2011** une journée de mobilisation nationale pour exiger un autre budget. Pour cela nous proposerons des initiatives dès la rentrée : nuit des écoles, descente aux flambeaux, RIS, rassemblements, ....



## Le Syndicat... Plus forts ensemble

**La mobilisation a montré l'importance des syndicats pour lutter contre la politique du gouvernement Sarkozy et imposer d'autres choix.**

**Pour les services publics et l'Ecole que nous voulons, renforçons le syndicalisme unitaire combatif et majoritaire du SNUipp FSU.**



## SOMMAIRE

Page 2 et 3 : Compte rendu CAPD 19/11  
Page 4 et 5 : CAPD formation continue et Hors Classe

Page 6 : Audience EVS  
Page 7 : Comité de pilotage AVS  
Page 8 : Rythme scolaire  
Page 9 et 10 : se syndiquer

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Céprière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : [snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)  
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC  
CPPAP: 0914 S 070 80  
ISSN: 1241-025X  
Imprimé par nos soins -  
Prix : 0,40 € Bimensuel

**Ordre du jour :** Stages de formation continue - Accès à la hors classe – Questions diverses. Vous retrouverez notre déclaration préalable sur le site du SNUipp.

## **a) Stages de FC :**

Le SNUipp fait remarquer que la suppression de moyens de remplacements et la baisse des budgets, conjuguées avec une approche nouvelle des politiques de formation, amène à une réduction de l'offre, et à sa centration quasi exclusive sur les priorités ministérielles. Certains domaines sont de plus en plus exclus de cette offre de formation (arts plastiques, musique, histoire et géographie, EPS...). Or on sait bien leur importance dans une approche qui prend en compte la transversalité des savoirs et leurs interconnexions. Certains pays constatent aujourd'hui l'impasse où les a menés la négligence des "humanités". Va-t-on suivre encore une fois leur exemple à contre temps ? Par ailleurs cette indigence de l'offre décrédibilise le dispositif et amène des collègues de plus en plus nombreux à ne plus demander de stages.

## **b) Hors classe :**

75 collègues seulement sont promus sur 3200 collègues promouvables ! Le SNUipp continue à s'opposer à la séparation du corps des professeurs des écoles en deux. Cette division que rien ne justifie au plan professionnel – les personnels exercent les mêmes responsabilités et assument les mêmes missions – est inacceptable car elle génère rancœur, amertume, et division, et non une quelconque émulation positive.

## **c) Questions diverses :**

Le SNUipp a envoyé à l'administration une dizaine de questions sur des sujets divers.

### **Ineat exeat : où en est-on ?**

La situation reste bloquée. Toujours pas de solution en vue, à part la résorption des surnombres.

**Affectation des personnels en "surnombres budgétaires" :** ils sont à cette heure au nombre de 162. Les 99 lauréats du concours + 53 surnombres + 10 redéploiements de personnels RASED

**Avancement :** pourquoi la Haute-Garonne constitue-t-elle une exception au niveau national avec

*une CAPD promotions si tardive ?*

L'administration nous répond qu'elle a des contraintes fortes avec le problème du reclassement des stagiaires à intégrer et celui de l'examen de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA), à effectuer en priorité. Nous insistons sur notre différence avec des départements de taille similaire. L'administration se renseigne...

### **Tableau récapitulatif des**

**grévistés :** exigence de signature du directeur

L'administration nous précise qu'il n'y a pas de volonté de surcharger les directeurs ou d'établir un contrôle supplémentaire. Suite à notre demande, elle va remplacer la formulation « visa du directeur » par « transmis »

### **Demande d'accusé de réception pour les envois de déclaration d'intention de grève** par mail (document scanné).

Nous argumentons que cette demande est appuyé sur le fait que l'administration elle-même a exigé une telle preuve dans des cas de litiges.

On nous répond que le nécessaire sera fait.

**Tableau des 108h :** nous ne comprenons toujours pas pourquoi l'administration demande aux collègues de remplir un tableau supplémentaire contenant des informations dont elle est déjà détentrice. Ceci entraîne un surcroît de travail et introduit un déni de confiance envers les personnels.

Un vif débat s'engage sur les exigences administratives sans cesse croissantes de l'administration, et sur le fait que cela détourne du cœur du métier, l'enseignement auprès des élèves. L'administration répond qu'il s'agit là d'une obligation réglementaire et non d'une volonté départementale, qu'elle veut simplifier les choses en fournissant un tableau unique.

Nous ajoutons que l'accroissement de la volonté de contrôle et de mise dans des cases du travail de l'enseignant est contre productif et ne renforce pas l'engagement dans le métier. Cela remet en cause le contrat de confiance dans lequel nous fonctionnions largement.

**Ulysse DT :** - Où en est-on du traitement des dossiers en retard ? - Pourquoi les déplacements ne bénéficiant pas à priori de remboursement de frais doivent-ils faire l'objet d'un formulaire ?

Les 28000 dossiers en retard sont traités. L'administration nous précise que les déclarations de tout déplacement sont obligatoires, mais ajoute qu'elle n'ira pas contrôler pour celles qui ne relèvent pas de frais à rembourser.

**Frais de déplacements :** comment l'IA va-t-il traduire dans les faits la circulaire du 3 août 2010, qui nous est plutôt favorable.

Réponse sans ambage du Secrétaire Général : le recteur reste sur sa position et ne bougera pas sur cette question. Non pas par principe, mais il s'agit d'un problème budgétaire...

Nous lui signifions alors que l'administration nous pousse à engager des recours, qu'il est insupportable que notre employeur refuse de respecter le Droit. Réponse : mais faites ; dans ce cas là, ce ne sera pas imputé au budget académique... (sic)

Il a rajouté que par contre la question des frais de repas précisée dans cette circulaire, sera prise en charge selon les nouvelles modalités.

**Habilitation Langues vivantes :** il n'est pas normal que l'administration transforme d'office et sans consulter les personnels concernés, des habilitations "anciennes" de type "sensibilisation aux langues" en habilitation définitive.

Réponse de l'IEN chargé des LV : depuis 1992, et la période de « sensibilisation aux LV » les collègues étaient dits « habilités », même si ce mot ne recouvrait pas du tout les mêmes réalités. L'habilitation actuelle date de 2001. Il reste aujourd'hui 49 collègues estampillés « agrément » ancienne version dans la base AGAPE. L'IEN ne comprend pas comment les agréments anciens ont pu être transformés sur iprof. Personne n'a de réponse claire. Nous faisons valoir que certains de ces collègues ne se sentent pas du tout capables d'enseigner les langues avec le niveau d'exigence actuel. Pour l'administration, le problème se pose dans les petites écoles, quand il n'y a personne d'autre en capacité de.

# Compte Rendu et questions diverses

L'administration s'interroge sur la mise en œuvre de stages LV pour des publics désignés. Nous aurons à en débattre à nouveau.

**Situation des EVS :** où en est-on sur le respect des engagements de l'Education Nationale à renouveler les contrats ? Bilan chiffré sur missions d'aide administrative et d'AVS ? Démissions ? Prévisions pour les prochains mois ?

Intervention du recteur ? Même si nous connaissons le contexte budgétaire, nous réitérons la demande de maintien à 26h de ces personnels...

Le Secrétaire Général nous répond que les engagements ont été tenus du côté de l'administration, soit le renouvellement pour tous ceux qui étaient éligibles aux critères de Pôle Emploi. Pour lui, le problème vient de Pôle Emploi, qui a suspendu le renouvellement de tous les contrats entre le 15 octobre et le 31 décembre « pour faire le point sur la disponibilité réelle des supports financiers ». Un autre problème vient du fait que l'IA compte en emplois sur la durée du contrat alors que la DIRECCTE compte par convention. Or plusieurs conventions sont possibles sur les 2 ans que dure un CUI (1 an, 6 mois + 6 mois).

Une réunion a eu lieu lundi 15 novembre avec le rectorat, Pôle Emploi et la DIRECCTE (direction du Travail) pour clarifier les choses. Désormais, c'est le rectorat, et donc l'IA, qui va gérer les emplois obtenus. Mais le Secrétaire Général reconnaît dans le même temps que tout ce qui concerne les critères d'éligibilité

relève exclusivement de pôle emploi. Au 1er janvier, le contexte budgétaire va évoluer, puisque une rallonge budgétaire de 20 millions d'euros a été votée dans les amendements au budget pour permettre de stabiliser le dispositif.

Mais la priorité reste sur l'accompagnement du handicap, et l'aide administrative est plus que menacée.

- Les chiffres :

*Aide administrative :* 195 salariés sont sur des emplois d'aide à la direction. Sur ceux-ci, 31 sont renouvelables en novembre, 50 en décembre .

L'incertitude reste très grande pour ces renouvellements qui interviennent avant la fin de l'année vu le contexte budgétaire.

88 se termineront entre janvier et août 2011. Après le 31 août, 26 resteront à traiter.

*CUI sur missions d'AVS :* 371 contrats en cours + 20 contrats qui se mettent en place en ce moment (et seront en fonction au 27 nov).

Sur ceux-ci, 86 renouvellements sont à faire d'ici fin décembre. 285 sont renouvelables entre janvier et août 2011.

L'administration est de plus en attente d'une soixantaine de notifications MDPH pour de nouveaux accompagnements.

**Stages master :** tous les étudiants de M2 pourront-ils bénéficier d'un stage en responsabilité ?

L'administration nous répond que ce n'est pas tranché, mais que s'il fallait que tous en bénéficient, ce serait sans prise en charge financière. Le SG pense que les « stages pour les

admissibles au concours » risque de prévaloir de ce fait. Une réunion est prévue avec les présidents d'université. Une autre rassemblant les IA et le recteur également, vendredi prochain.

**Autres questions abordées**

**- Périodicité des inspections :** y a-t-il une règle départementale ?

Il y a des retards importants, parfois 10 ans pour certains collègues. Priorités de l'administration : résorber ces retards, puis parvenir à des rencontres tous les 3-4 ans.

**- Absence momentanée d'un élève**

L'administration évoque une situation où un enfant déposé à l'école élémentaire par ses parents ne s'y est pas rendu. Le constat d'absence le matin fait en classe n'a pas donné lieu à signalement aux parents (comme dans la plupart des écoles). L'enfant a été retrouvé dans l'après midi après recherches lourdes, la gendarmerie précisant que l'éducation nationale est en faute car elle n'a pas averti immédiatement les parents de l'absence de l'élève. L'administration rappelle que le code de l'éducation stipule que tout constat d'absence doit donner lieu immédiatement à information des familles. Une note de l'IA va rappeler cela.

Un débat fourni s'engage. Nous faisons remarquer qu'une telle gestion des absences paraît impossible à l'heure actuelle, compte tenu des conditions d'exercice du métier. Nous constatons l'écart entre ce qu'il faudrait faire et les moyens dans les écoles (décharges, aide à la direction...)

## Absences d'élèves : le SNUipp interpelle l'inspecteur d'académie

La publication dans notre compte-rendu des débats de la dernière CAPD sur le problème de l'absence momentanée d'un élève dans une école du département, et de la réaction de l'administration visant pour réponse essentielle à rappeler l'obligation de signaler le plus rapidement possible toute absence aux parents, a provoqué à juste titre un vif émoi parmi les collègues.

Nous avons eu la même vive réaction lors de la CAPD : la réponse de l'administration est totalement déconnectée de la réalité du terrain.

Même si l'IA ne franchit pas le pas d'une note sur le sujet au vu des réactions des écoles (nous verrons bien cette semaine), les IEN relaient déjà dans les circonscriptions ce rappel aux textes.

A l'heure où l'accumulation des tâches diverses et des décharges croissantes de responsabilités sur les collègues rend de plus en plus impraticable l'exercice du métier dans ses dimensions essentielles, nous ne resterons pas sans réagir.

**Nous prenons contact avec les autres organisations syndicales pour une réaction commune.**

**D'ores et déjà nous écrivons à l'IA et nous proposerons aux organisations syndicales l'organisation d'une réunion large sur ce sujet.**



## Formation Continue 2010-2011

Données nominatives non  
publiées sur internet

# HORS CLASSE 2010

**Le SNUipp continue à s'opposer à la séparation du corps des professeurs des écoles en deux. Cette division que rien ne justifie au plan professionnel – les personnels exercent les mêmes responsabilités et assument les mêmes missions – est inacceptable car elle génère rancœur, amertume, et division, et non une quelconque émulation positive. Le SNUipp revendique l'obtention d'un corps des PE à une classe comportant 11 échelons avec un indice terminal 783 accessible à tous.**

Données nominatives  
non publiées sur internet

**LE 12 DÉCEMBRE 2010**  
**GOÛTER DE NOËL**  
à partir de 15 h au **Bikini**  
Participation aux frais libre mais souhaitée.

Au programme :  
Théâtre, Clown, Cirque, Cabaret & Contes



**Laissez-les grandir ici**  
**NON AUX EXPULSIONS**  
**Régularisation**



## **Salaire des enseignants en baisse et inférieur aux autres agents**

Et nos  
salaires,  
y'a pas  
un lézard ?



Une étude de l'Insee établit que les salaires réels des agents de l'État, sans les 50 000 agents les plus faiblement qualifiés, ont diminué de 0,1% en 2008. Le document montre surtout le fort

écart, à l'intérieur de la fonction publique entre les salaires enseignants et ceux des cadres des autres ministères. Si le salaire moyen net des cadres de la fonction publique d'État s'établit à 31 048 €, celui des cadres de la police est à 40 283, des personnels administratifs à 44 920 et des enseignants à 19 079€. L'écart est le même pour les professions intermédiaires : police à 25 740 €, administratifs à 25 990, enseignants (instits, pégc) à 18 894.

## 24 novembre : audience à l'IA sur la situation des EVS

Mercredi 24 novembre une cinquantaine de personnes se sont rassemblées devant l'IA à l'appel de l'intersyndicale, pour dénoncer la situation faite aux personnels EVS en contrats aidés, et les menaces qui pèsent sur l'avenir des dispositifs. Une délégation de représentants syndicaux et de personnels EVS a été reçue par le secrétaire général de l'IA et l'IA adjoint.

L'intervention de la délégation :

Nous avons rappelé la situation scandaleuse dans laquelle se trouvent les personnels aujourd'hui. Nous avons réaffirmé avec force que des missions pérennes et importantes dans l'École publique, comme l'accompagnement du handicap (appuyé sur la loi de 2005) et l'aide administrative, devraient être assurées de manière pérenne par des personnels ayant un vrai métier, une formation digne de ce nom, un statut.

Dans l'immédiat, nous avons demandé le respect des engagements de l'Éducation Nationale, et donc que tous les contrats en cours puissent être renouvelés. Nous avons également redit qu'il était impossible d'accepter que les personnels voient leur temps de travail hebdomadaire passer de 26 à 20h, sans autre forme de procès, avec la baisse de salaire de 190 euros et la dégradation des droits au chômage qui vont avec.

Nous avons dénoncé une nouvelle fois avec vigueur la manière dont les personnels sont traités, mal informés... Nous montrons à ce sujet le mail de la CRH aux écoles et la lettre de 2 lignes envoyée aux personnels que l'administration ne reconduit pas, par le lycée employeur.

Nous avons posé aussi la question de la formation : l'employeur ne répond pas à ses obligations en ce domaine. Nous avons évoqué les 4% supplémentaires que verse l'état pour prise en charge de cette formation. Nous avons montré les près de 5000 signatures de pétitions déjà collectées. Les EVS présentes ont largement développé la réalité quotidienne de leur situation, de leurs difficultés. Elles ont interpellé et questionné l'administration sur divers points.

L'administration nous a répondu :

- que l'Éducation Nationale participe à sa place aux politiques nationales de l'emploi et que la politique nationale à l'heure actuelle est la réduction du nombre de contrats aidés : moins 35 000 pour 2010.
- que la priorité reste pour eux l'accompagnement du handicap, les AVS.
- que l'IA avait la volonté de maintenir les salariés qui avaient des possibilités de renouvellement. Si ceux-ci sont éligibles aux critères de Pôle Emploi, l'IA renouvelle.
- que les difficultés de renouvellement ne viennent pas de l'Éducation nationale mais de Pôle Emploi et de la Direction du Travail, qui ont suspendu les renouvellements parce que le seuil des autorisations de recrutement est dépassé et qu'ils ont des contraintes budgétaires de fin d'année.
- que Pôle Emploi et l'Éducation Nationale dressent en ce moment une liste des contrats renouvelables sur lesquels il y a engagement commun.
- qu'il n'y aura plus de contrats à 26h. Nous ré intervenons vivement pour dire que nous n'acceptons pas que les

personnels subissent une telle dégradation des conditions de leurs contrats. Nous demandons le maintien des 26h, c'est un minimum incontournable vu la précarité des contrats.

- qu'à la suite de la réunion du 15 nov avec le recteur, la direction de Pôle Emploi et la DIRECCTE, l'IA est bien l'interlocuteur unique au niveau des renouvellements, mais que **Pôle Emploi reste maître d'œuvre pour les critères d'éligibilité** aux contrats.

- qu'il existe une possibilité de déroger à la continuité des contrats dans la limite de 5% de la masse totale des emplois aidés, mais qu'il s'agit là d'une décision que seule la direction de Pôle Emploi peut prendre.

- concernant les courriers envoyés aux personnels : l'administration se limite au droit du travail et ne peut faire mieux sans s'exposer à des recours éventuels (sic). Nous avons insisté sur la considération des personnels.

- concernant la formation : on nous répond que la formation est une condition du renouvellement. "Le salarié n'aura pas de sanction s'il n'a pas reçu la formation prévue. Il s'expose seulement au non renouvellement" (on croit rêver).

L'administration coche la plupart du temps (toujours ?) la case "formation interne". Si l'administration entend ainsi se dédouaner de son obligation de formation, cela ne prend pas...

- L'administration reconnaît qu'il y a eu des problèmes de communication et d'information.

Les EVS ont posé d'autres questions:

- si l'un de nous ne souhaite pas renouveler le contrat proposé avec passage obligé à 20h, est-il considéré comme démissionnaire ?

L'administration est embarrassée pour répondre...

Nous suivons cette question et pour notre part, pensons à priori que comme il y a nouveau contrat avec modification substantielle des conditions de départ (baisse d'un tiers de la durée de travail hebdo), la non signature ne peut se retourner contre le salarié.

les personnes qui se sont vues signifier leur non renouvellement n'ont pas reçu tous les documents dont ils ont besoin pour la suite.

Au final :

- Nous allons nous renseigner auprès de Pôle Emploi pour vérifier les raisons du blocage des renouvellements.

- Le SNUipp a rencontré ce même mercredi 24 novembre des délégués des prud'hommes de la CGT, afin d'étudier les possibilités de recours éventuels aux prud'hommes. Nous faisons le point mercredi 1er décembre sur les motifs à mettre en avant.

- Une journée nationale sur la précarité se prépare pour janvier. Nous vous tiendrons informés des modalités sur la Haute-Garonne.

- Nous appelons les personnels à continuer à agir au plan local, en utilisant tous les outils (lettres aux élus, motion, pétitions, communiqué de presse...) que vous pouvez retrouver sur le site de l'ODEP31.

- Nous appelons les personnels à continuer à faire signer la pétition pour le réemploi des EVS.

# Comité de Pilotage AVS du 24 novembre 2010

La scolarisation :

**3583 élèves dont 2842 en inclusion individuelle.,**

CLIS	ULIS	Établissement spécialisés
637	167	2300

En septembre : 584 personnes.

	AED	CUI	CAV
Septembre 2010	199	384	1
Novembre 2010	218	403	1

*Septembre :*

Sur 1065 notifications /MDPH, 917 **sont suivies d'un accompagnement**. 50 élèves en maternelle sont accompagnés par des AVS employées par la mairie de Toulouse.

*Le point à la mi-novembre*

**On n'est pas à 100 % !**

Sur les 1173 **élèves ayant reçu une notification MDPH**, 1067 sont effectivement accompagnés.

Le taux de prise en charge des notifications est de 91% environ. 106 **élèves sont notifiés par la MDPH et non accompagnés**. 90 élèves sont en attente de notification.

En moyenne les élèves sont accompagnés 12,2 heures et la MDPH notifie 12,8 heures. Cela signifie que si une personne **accompagne l'élève, elle n'est souvent pas en mesure de réaliser le volume horaire total de la prise en charge.**

Réorganisation de la cellule AVS :

Depuis l'année dernière la cellule AVS est scindée en deux pôles : le pôle administratif qui se trouve à l'inspection académique, et le pôle pédagogique qui se trouve à la circonscription ash.

Le personnel qui constitue le pôle administratif à l'IA est exclusivement recruté sur des emplois précaires (AED et CAE-CUI), et aucun n'est à plein temps. Ces personnels ont tous débuté sur leur poste à la fin du mois d'août, ce qui a posé des problèmes de « mise en route » à la rentrée.

## Recrutement

Dotation 2010:

431 supports en CAE-CUI et 179,5 équivalents temps plein en AED (ce qui représente 218 personnes sous contrat AED), tout type d'accompagnement compris (collectif et individuel). Les AED **sont recruté directement par l'Éducation Nationale et bénéficient d'un contrat de droit public**. L'enveloppe de recrutement est de plus en plus restreinte.

**15 ETP AED ont été supprimés cet été suite à un arrêté préfectoral**. La cellule AVS avait préparé la rentrée **scolaire et s'est trouvé en difficulté suite à cette décision**.

Fin juin début juillet, il y a eu une quarantaine de démissions. **Ce chiffre relativement important s'explique par la précarité et les rémunérations induites par ces contrats.**

Plusieurs campagnes de recrutement ont été organisées par la cellule AVS.

En juin, sur 44 candidats, 17 ont signé, soit 36,6 %.

	Candidatures retenues	signatures	CUI	AED
Juin	44	17		
Septembre	51	39		
octobre	68	39	30	21
Novembre	69	?		

La prise de fonction des personnes recrutées en novembre devrait se faire en janvier 2011.

Il a été rappelé que les AVSco, pour la deuxième année de suite ne sont prévues sur aucun regroupement.

*Commentaire :*

On peut constater que pour une dotation de 431 supports CAE-CUI seuls 403 sont pourvus. **Cela s'explique par le caractère extrêmement précaire de ces contrats qui dissuade de nombreux candidats.**

Pour faire face aux besoins de recrutements, compte tenu des démissions, non renouvellements etc. il faudrait organiser 14 jurys et avoir 190 candidats chaque mois, ce qui d'un point de vue pratique est tout à fait infaisable !

On voit par là que le système est inadapté à ses missions.

Un système à bout de souffle dont les élèves sont les premières victimes.

La formation ERASME pourtant reconnue par Pôle Emploi en septembre, disparaît **avec l'extinction des CAE !** Il est demandé à la cellule AVS de former les personnels **puisque'elles travaillent sur le versant pédagogique.**

**Concrètement, l'équipe de la circonscription arrive à mettre en place une journée de formation à la prise de fonction.**

**En fin de réunion, lors d'un échange informel avec les représentants de parents FCPE, les formateurs d'ERASM et le SNUIPP, nous avons convenu que le système de mise en œuvre de la loi sur le handicap de 2005 touchait à ses limites.**

Il y a une contradiction de plus en plus criante entre la **précarité et les objectifs des contrats d'insertion d'un côté et les exigences de qualification ainsi que la pérennité des missions de l'autre. Tout le monde convenait qu'il faudrait avoir**

une expression publique à propos de ce constat, car les élèves sont les premières victimes de cette situation.



# Rythmes Scolaires : la position de la FSU

**La FSU a siégé Jeudi 25 novembre à un CDEN concernant le débat national sur les rythmes scolaires. Nous en avons profité pour expliquer que nous n'étions pas dupes et que ce débat avait lieu à un moment où les attaques contre l'école étaient sans précédent.**

La FSU réaffirme la priorité de voir réussir tous les élèves. Nous ne pouvons intervenir sans revenir brièvement sur le poids du contexte, avec notamment une politique éducative tout entière tendue vers les suppressions massives de postes dans la fonction publique, l'éducation nationale étant la cible principale. Le débat sur les rythmes ne saurait donc être utilisé pour trouver de nouveaux « gisements » de moyens à récupérer.

Il serait illusoire de penser que la réussite scolaire pourrait se régler par la seule question des rythmes scolaires.

**Que penser par ailleurs d'un débat national sur les rythmes scolaires qui ne donne place ni à la principale fédération syndicale de l'éducation, ni à aucun syndicat enseignant, ni à aucun représentant des parents d'élèves ou des lycéens ?**

Il convient de lier la question des rythmes scolaires à celle plus générale des rythmes de vie des enfants et des jeunes. Par exemple, la fatigue des élèves, et dont l'école est communément rendue responsable, est souvent due à une insuffisance du temps de repos et de sommeil et rend plus aléatoires l'attention à l'école. Autres facteurs de fatigue, l'environnement (bruit, espace), la qualité des locaux scolaires, les conditions de la restauration, les conditions d'apprentissage des élèves (une classe de 30 élèves est plus bruyante et plus fatigante qu'un groupe réduit...)...

Dans le même esprit, il convient de lier la problématique des rythmes scolaires au « temps de travail » global des élèves. C'est un élément très important, car très discriminant en terme de réussite scolaire.

Or des dispositifs d'aide aux élèves (aide personnalisée à l'école primaire, accompagnement personnalisé au lycée) sont mis en place sur le temps scolaire ces dernières années au prix une réduction des horaires d'enseignements, sans constituer une réponse pertinente aux difficultés.

La volonté de traiter de pair rythmes scolaires et rythmes de vie n'a pas pour fonction d'exonérer le système éducatif de ses responsabilités et de passer sous silence ses carences.

**Certaines évidences s'imposent** : les emplois du temps compliqués des collégiens et lycéens conduisent souvent à une répartition très inégale des cours dans la journée comme dans la semaine ; la semaine actuelle de 4 jours dans le premier degré fait l'unanimité contre elle ; le 1<sup>er</sup> trimestre est trop long et le zonage des vacances d'hiver et de printemps ne permet pas l'alternance 7-2 pourtant reconnue comme étant la mieux adaptée ; le temps et les conditions de la pause méridienne ne permettent pas toujours un vrai moment de détente. *Une réflexion sérieuse est donc nécessaire pour que l'organisation de l'école (journée, semaine et année scolaire) et son cadre de fonctionnement soient pensés dans l'intérêt des élèves.*

Les rythmes scolaires ne sont pas responsables de toutes les difficultés des élèves et du système éducatif. Il faut d'abord mettre les contenus et les pratiques au cœur de la réflexion.

Le discours ministériel tend à laisser penser que « les rythmes »

sont les principaux, voire les uniques responsables de l'échec scolaire. Or, ils ne sont qu'un facteur parmi d'autres de la réussite ou de l'échec.

On ne peut s'exonérer d'une interrogation sur les contenus d'enseignement, les conditions de travail au sein de la classe (effectifs, travail trop souvent en classe entière)...

**La place des enseignants et de l'ensemble des personnels dans ce débat**

Si l'ensemble des problèmes abordés ci-dessus doivent avoir comme objectif essentiel la réussite de tous les élèves, il est néanmoins légitime et indispensable que les propositions qui émaneront du débat contribuent à l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Quel avenir aurait une modification des rythmes scolaires qui se ferait contre la volonté et l'intérêt des personnels ?

Réduire la durée des vacances, notamment d'été, ne serait pas acceptable si cela devait se traduire par une augmentation des services des personnels.

En conclusion, la FSU souhaite que le débat sur les rythmes scolaires réaffirme comme première priorité la réussite de tous. Le prisme des rythmes ne doit pas être un alibi pour imposer des éléments de réforme ayant d'autres objectifs que celui-là. Des décisions qui n'amélioreraient les conditions d'étude que de certains élèves, sans viser la démocratisation de l'ensemble du système, seraient inacceptables. Elle réaffirme fortement l'importance déterminante, au-delà de l'organisation du temps scolaire, de la qualité de celui-ci, notamment en termes de mise en activité des élèves.

Réunion publique et gratuite sur les

## RYTHMES SCOLAIRES

« **Enfant - École - Société : Quel tempo ?** »

**Le mardi 7 décembre 2010**  
à 20 h  
Salle Barcelone  
22 allées de Barcelone - 31100 TOULOUSE

**Conférence - Débat avec :**  
**Hubert Montagner**  
Docteur ès sciences, professeur des universités, ancien directeur de recherche à l'Issepm.

**Suivie d'une table ronde avec :**  
Le Snuipp, l'UNSA-Education, le Sgen-Cfdt, le Réseau des enseignants du primaire en résistance, les DDEN, la FCPE, La Ligue de l'Enseignement, les Français, l'OCCE

Conférence-débat - table ronde organisée par :



Renseignements : [contact@fcpé31.org](mailto:contact@fcpé31.org)



# C'est décidé, je rejoins le SNUipp !

## Pourquoi se syndiquer ?

- Ben, pourquoi pas...!!!  
- Râler tout seul dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisés, ça peut devenir efficace. Très nombreux et **organisés, c'est très efficace.**

## Pourquoi au SNUipp-FSU ?

Afin de contribuer :

- À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- Au développement du Service public d'éducation
- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.

Le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles de la Haute-Garonne et de France. C'est le nombre de ses adhérents qui fait aussi sa force face à l'administration et au ministère.

Se syndiquer, c'est être informé et suivre l'actualité professionnelle en recevant les infos départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

Se syndiquer, c'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme : bref, d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de le subir...

Il faut le rappeler : les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions, des publications et du fonctionnement du SNUipp 31 et, par là même, le garant de son indépendance !

Bien sûr, les délégué-es du personnel du SNUipp défendent et soutiennent l'ensemble des collègues syndiqués et non-syndiqués. Mais ne nous y trompons pas ! Leur action, notamment auprès de l'administration, sera d'autant plus efficace qu'un grand nombre de syndiqués leur apportera son soutien.



## Pour se syndiquer

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.

2. Choisissez le mode de paiement :

◆ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp 31

◆ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31

◆ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.

3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31 ou remettez-le à un responsable de votre secteur.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT			N° NATIONAL D'EMETTEUR										
<small>J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la Situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.</small>			<b>405 745</b>										
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR			NOM, PRENOM ET ADRESSE DU CREANCIER										
<input type="text"/>			<b>SNUipp 31</b> <b>3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât C</b> <b>31 100 TOULOUSE</b>										
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER										
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">CODES</th><th rowspan="2">N° du Compte</th><th rowspan="2">Clé R.I.B</th></tr><tr><th>Etablisst</th><th>Guichet</th></tr></thead><tbody><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></tbody></table>			CODES		N° du Compte	Clé R.I.B	Etablisst	Guichet					<input type="text"/>
CODES		N° du Compte	Clé R.I.B										
Etablisst	Guichet												
DATE :			<small>Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E).</small>										
SIGNATURE :													



# SNUipp/FSU 31

2010-2011

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse personnelle : .....

Établissement d'exercice (nom, type, commune) : .....

Corps (2) :  Instit  Prof d'école  PEGC  Retraité  Assistant d'éducation  AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : ..... Temps partiel (2) :  oui  non Pourcentage (2) :  50%  62,5%  75%

Échelon : ..... Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) : .....

Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre : .....

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3)  2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

## Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

**Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.**

Date : .....

Signature

## Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 74 €	de 686€ à 914 € : 78 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) <b>minimum 75 €</b>	Disponibilité Congé parental	75 €
Congé formation	85% de la cotisation	<p style="color: red;">Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une <b>déduction</b> fiscale de <b>66 %</b>. Pour une cotisation de <b>150 €</b> vous bénéficiez d'une déduction de <b>99 €</b></p>	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	31 €		